

**COMMUNE DE COURVIERES**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021**  
**PROCES VERBAL**

Lieu : Mairie de Courvières

Heure de convocation : 20 heures

Président : M. Éric LIEGEON

Secrétaire : Jérôme PEYLABOUD

Membres présents : 09

Éric LIEGEON, Bernard GIRARD, Dominique GEISSBUHLER, Jocelyne VUILLEMIN,  
Maurice COURTEBRAS, Xavier CLEMENT, Benjamin LHOMME, Guillaume PATOZ, Jérôme  
PEYLABOUD

Membres absents : Damien BACQUET

Membres absents excusés : Fabienne DELACROIX

Membres ayant participé au vote : 09

**Ordre du jour :**

- 1. Approbation du compte-rendu du conseil du 19 mars 2021**
- 2. Finances**
  - Vote des Budgets Primitifs 2021 : Communal, Bois et Lotissement
- 3. Questions diverses**

**1. Approbation du compte rendu du CM du 19 mars 2021**

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu du Conseil municipal du 19 mars 2021 est approuvé.

## 2. Finances

### Vote des Budgets Primitifs 2021

M. le Maire expose au conseil les prévisions budgétaires 2021 dont les montants globaux sont les suivants :

#### Budget Communal :

Dépenses de fonctionnement :	281 839.13 €
Recettes de fonctionnement :	282 659.00 €
Dépenses d'investissement :	207 825.02 €
Recettes d'investissement :	207 825.02 €

#### Budget Bois :

Dépenses de fonctionnement :	127 500.00 €
Recettes de fonctionnement :	127 989.83 €
Dépenses d'investissement :	12 000.00 €
Recettes d'investissement :	12 000.00 €

#### Budget Lotissement :

Dépenses de fonctionnement :	1 717 381.99 €
Recettes de fonctionnement :	1 720 544.65 €
Dépenses d'investissement :	1 274 299.65 €
Recettes d'investissement :	1 274 299.65 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces budgets, soit 9 voix.

## 3. Questions diverses

- **Préavis Claire PLANTAIN :**

Mme Claire PLANTAIN qui occupe un local de la Mairie pour son activité a transmis un préavis pour la résiliation de son bail au 1er septembre 2021. Une nouvelle demande de location de ce local a été adressée à la Mairie par Mme LIEVREMONT. Une rencontre sera organisée afin d'étudier cette candidature.

- **Repas Fête des Mères :**

Au regard de la situation sanitaire, la commune est dans l'impossibilité d'organiser le repas traditionnel de la Fête des Mères. Le Conseil municipal décide de reconduire les bons cadeaux chez les commerçants locaux. Un bulletin d'inscription sera transmis à toutes les mamans du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.